



Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Identité du site



Localisation :

Carrière de Gaillon, Pot à l'eau, Gaillon, Eure, Normandie.

Spécificités du site :

Milieus remarquables (pelouses pionnières sèches sableuses acidiphiles code CORINE 6120-1 et 6230-3).

Enjeux identifiés :

Flore patrimoniale inféodée aux pelouses sèches acidiphiles, Œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*).

Statut juridique :

SIC : ZSC (bocles de Seine amont, coteaux d'Amfreville à Gaillon) et ZPS (terrasses alluviales de la Seine) classés Natura 2000
Œdicnème criard protégé à l'échelle nationale et inscrite à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux

Site internet : Préservation des milieux naturels à Gaillon

Contact : Alexandre MALLET,
Responsable foncier et
environnement chez LafargeHolcim
France
alexandre.mallet@lafargeholcim.com
02 32 54 70 87

Structure porteuse

LafargeHolcim France

Milieus	Types d'action	Cadre de l'action
Milieus ouverts	Translocation	Doctrine éviter, réduire, compenser
		Natura 2000

Historique et contexte de la démarche

Le site alluvionnaire de Gaillon, exploité par LafargeHolcim Granulats Seine Nord, est implanté sur une zone d'intérêt écologique majeure, par la présence d'environ 8 ha de pelouses sableuses pionnières remarquables, et la nidification de 5 à 6 couples d'Œdicnème criard chaque année. Si le territoire de l'ancienne Haute-Normandie a une vocation essentiellement industrielle et agricole avec de grandes cultures, l'estuaire de la Seine et l'ensemble des bords du fleuve présentent encore une biodiversité tout à fait exceptionnelle. En effet, c'est un des seuls endroits où des pelouses sèches acidiphiles sont encore présentes en région. Cependant peu d'entre elles ont une diversité spécifique aussi importante que celle observée sur la carrière de Gaillon. En effet, l'intérêt spécifique du site repose, entre autres, sur la présence de l'Œdicnème criard, qui demeure très rare dans la région. C'est pourquoi Lafarge a sollicité le bureau d'études Écosphère pour analyser les potentialités de reconstitution des pelouses sableuses sur la carrière et ses abords. Le bureau d'études a conçu un protocole expérimental de déplacement de placettes de pelouses sableuses, a assuré le suivi technique et scientifique des travaux réalisés, ainsi que le suivi écologique des milieux reconstitués, entre 2001 et 2007. Depuis 2008, Lafarge sollicite le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Normandie Seine pour réaliser des suivis relatifs aux milieux naturels, préconiser et mettre en œuvre des mesures de gestion. Ces actions concernent notamment les pelouses sableuses déplacées et l'Œdicnème criard. Le site abrite également des formations végétales remarquables, notamment des prés maigres sur sable, une petite lande à Callune, des reliques de chênaie thermophile, des hauts fonds, et des mares pionnières temporaires. La lande à Callune représente une surface de 0,09 ha localisé sur la zone de renonciation.

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018





Carrière de Gaillon (*LafargeHolcim France*)



Présentation de l'action

Enjeux et objectifs

Le premier enjeu concerne la présence de pelouses sableuses remarquables, liée à la localisation de la carrière dans la vallée de la Seine en Normandie. Par conséquent, Lafarge a décidé de préserver ces pelouses sèches pionnières, d'une part en abandonnant l'exploitation de certaines zones, et d'autre part en déplaçant certaines pelouses sur des espaces exploités, puis réhabilités. Le second enjeu concerne la richesse avifaunistique du site. Lafarge, en coopération avec des associations de protection de la nature, a décidé de modifier le premier plan de remise en état à vocation récréative de 2008. La carrière est ainsi vouée à devenir une grande zone écologique composée d'habitat variés (zones humides, mares, boisements, prairies, pelouses, etc.), afin de favoriser l'accueil d'une biodiversité diversifiée. Deux espèces patrimoniales présentes à l'Est du site, le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), affectionnent les mares temporaires pionnières pour s'y reproduire.

Lande à Callune (*CEN Normandie Seine*)



Mare temporaire pionnière (*LafargeHolcim France*)



Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Édicnème criard

Date de publication : décembre 2018

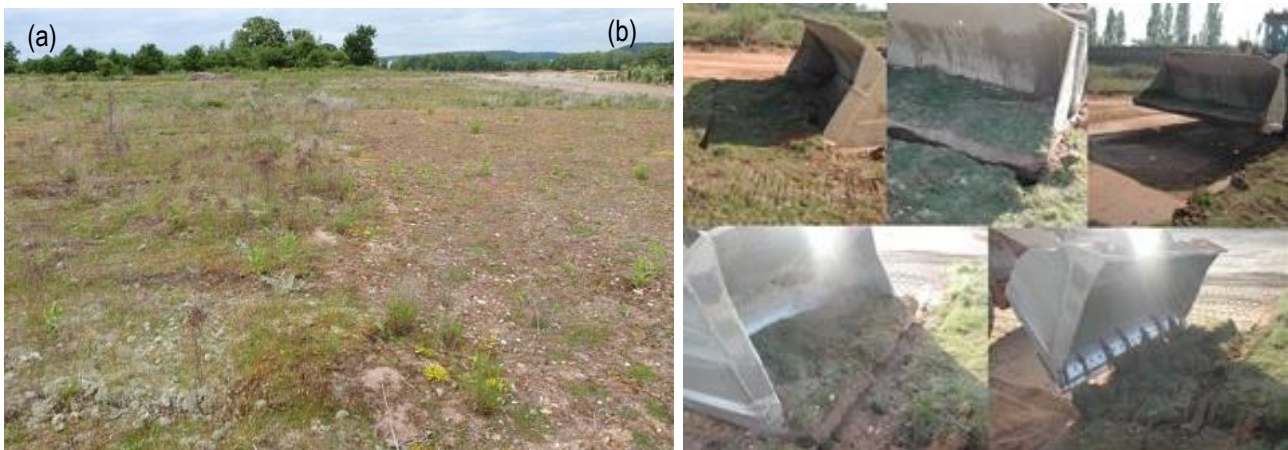




Moyens humains et matériels

Le déplacement des pelouses est un travail d'ampleur qui a été réalisé par des employés de Lafarge, sous le contrôle du CEN Normandie Seine. L'intervention a mobilisé deux personnes : un conducteur d'engin, et une personne pour le guider. Pour déplacer les pelouses, un outil spécifique a été créé en soudant une plaque sur un godet de chargeuse.

Transfert mécanique « soigné » (a) et « en vrac » (b) à l'aide d'une chargeuse
(LafargeHolcim France/CEN Normandie Seine)



Méthodes de création, restauration, gestion

Au préalable, des travaux expérimentaux de déplacement des pelouses ont été testés sur des substrats reconstitués d'épaisseurs différentes. Des suivis floristiques des placettes expérimentales ont ensuite permis de valider le mode opératoire optimal à mettre en œuvre pour le déplacement des pelouses. Le déplacement des pelouses sableuses a débuté en 2000, et depuis 10 ans, 3,5 ha ont ainsi pu être déplacés vers des espaces déjà réaménagés. Les pelouses ont été déplacées selon deux techniques :

- Un déplacement « soigné » par plaques : celui-ci consistait à découper des plaques de pelouses sur 30 cm de profondeur, les soulever avec le godet d'une pelle mécanique, les transporter et les déposer les unes à côté des autres sur le nouvel emplacement.
 - Protocole :
 - 1) Décapage soigné des milieux à déplacer sur 30 cm d'épaisseur,
 - 2) Positionnement des plaques prélevées sur un plateau agricole adapté,
 - 3) Transport vers la zone réceptacle aménagée,
 - 4) Repositionnement des plaques prélevées sur les zones réceptacles reconstituées.
- Un déplacement « en vrac », quand le substrat était trop sableux.
 - Protocole :
 - 1) Débroussaillage des zones de prélèvement envisagées,
 - 2) Prélèvement en vrac des milieux à déplacer sur 30 cm d'épaisseur,
 - 3) Nappage superficiel des substrats prélevés sur les zones réceptacles.

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018





En théorie, la fauche des pelouses existantes pour réaliser des transferts de graines est possible. En pratique, cela est moins envisageable à cause de :

- La végétation concernée : à Gaillon la végétation est très maigre, rase et précoce, il faudrait donc faucher très tôt dans l'année et surtout à une hauteur de coupe très basse, ce qui est compliqué,
- Il doit y avoir des sols réceptacles de substrats équivalents disponibles sur le site,
- Le succès de la végétalisation est plus faible par la méthode de fauche, que par la méthode de transfert mécanique soigné (le transfert en vrac ayant déjà un succès plus faible que le transfert soigné),
- Les espèces pionnières sont peu compétitives, et il y a donc un risque de colonisation par d'autres espèces moins typiques des pelouses sèches, et moins patrimoniales, voire un risque de colonisation par des espèces exotiques, ou envahissantes, notamment les espèces rudérales par exemple (les pelouses transférées en vrac étant déjà plus vulnérables au Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) que les pelouses transférées soigneusement).

Par ailleurs, la conservation des oiseaux était un autre sujet important, et Lafarge a porté une grande attention à la diversité des habitats créés. Certains milieux ont ainsi été maintenus sans végétation pour les espèces pionnières, les prairies ont été entretenues annuellement par pâturage ou fauche, des essences d'arbres locales ont été plantées, des zones humides ont été créées avec des variations topographiques, des pentes douces et des berges sinueuses pour augmenter leur diversité.

Concernant la lande à Callune, en assez bon état de conservation malgré une surface restreinte, les préconisations de gestion consistent à conserver les massifs, et à réaliser un débroussaillage sélectif des ligneux. En effet, ce milieu est menacé par le Sénéçon du Cap, et par les ligneux, notamment le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), et la Ronce (*Rubus sp.*). La lande à Callune est associée aux pelouses pionnières acidiphiles, et constitue un stade dynamique des végétations typiques des terrasses alluviales. Sa progression reste toutefois à surveiller, afin qu'elle ne supplante pas les zones de pelouses sableuses. Dans ce cas, il faudra couper ou arracher la Callune qui menace les pelouses pionnières, en évacuant les produits de coupe.

Opérations de débroussaillage : coupe et gyrobroyage (CEN Normandie Seine)



Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Édicnème criard

Date de publication : décembre 2018





Méthodes de suivi et d'évaluation

Les espèces et habitats font l'objet d'un suivi annuel par le CEN Normandie Seine et la LPO Normandie (Ligue pour la protection des Oiseaux), qui produisent annuellement des rapports indiquant les principales orientations de gestion pour l'année suivante. Une convention tripartite a été signée entre Lafarge, le CEN et une association de chasse locale. Les chasseurs peuvent ainsi prendre part au suivi des oiseaux et à la gestion des écosystèmes.

Le suivi de la recolonisation des pelouses déplacées est réalisé en inventoriant la flore présente sur les placettes. Les suivis floristiques des milieux déplacés donnent des résultats satisfaisants. Les populations s'étant stabilisées progressivement, la taille des placettes a été réduite de 100 m² à 16 m², et la fréquence des suivis a été espacée. De plus, les espèces typiques et remarquables des pelouses sèches se maintiennent et progressent, telles que la Canche caryophyllée (*Aira caryophyllea*), le Céraiste scarieux (*Cerastium semidecandrum*) et nain (*C. pumilum*), la Luzerne naine (*Medicago minima*), la Mibora naine (*Mibora minima*), l'Œillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*), la Téesdalie à tige nue (*Teesdalia nudicaulis*), le Trèfle des champs (*Trifolium arvense*), etc. De plus, la recolonisation de la végétation est plus rapide sur les zones replaquées « soigneusement » sur lesquelles la végétation est déjà en place et plus stable, que sur les zones replaquées « en vrac » qui sont également plus vulnérables face au Sénéçon du Cap.

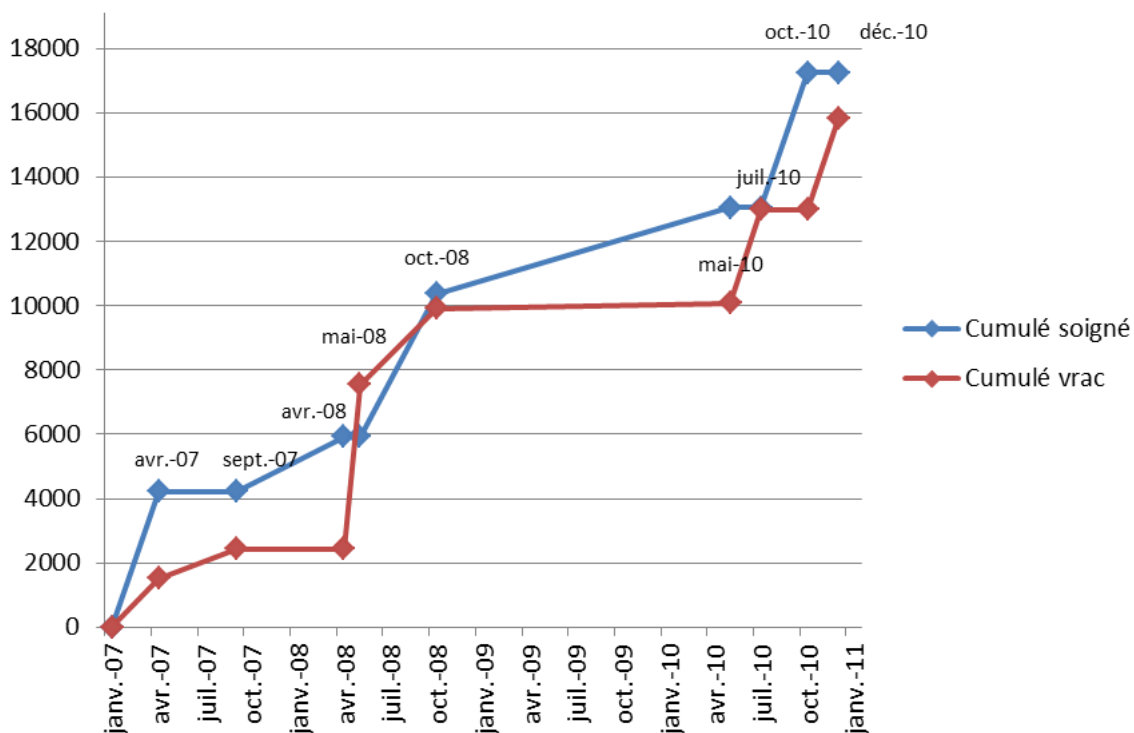
Suivis floristiques sur placettes des pelouses déplacées (CEN Normandie Seine)



Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018




 Cumul des surfaces (m²) déplacées « soigneusement » et « en vrac » (CEN Normandie Seine)


Inventaire global de la flore vasculaire sur les pelouses déplacées (CEN Normandie Seine)

Année	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces patrimoniales	Nombre de placettes suivies
1999	147	23	0 (milieu naturel)
2001	123	20	25
2002	149	19	25
2003	138	19	23
2004	136	17	23
2005	138	19	23
2006	136	21	23
2007	144	23	26
2008	138	21	25
2009	150	22	30
2010	133	20	24
2011	135	22	28
2012	128	25	17
2013	119	27	20
2015	85	19	4
2016	74	18	4

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018





Concernant l'avifaune, la LPO Normandie a mis en place un référentiel régional de 72 sites échantillons de 100 ha représentatifs des habitats de la Haute-Normandie. L'objectif de ce référentiel est de servir de base à l'évaluation de la richesse et de l'intérêt d'un site pour les oiseaux. Le site de Gaillon témoigne d'une très belle diversité d'espèces, avec 100 espèces distinctes observées durant l'année 2011. En période de reproduction, parmi les 64 espèces nicheuses observées, 2 espèces rares ont été vues, il s'agit de l'Œdicnème criard et du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), ainsi que 7 espèces assez rares, dont 2 vulnérables, qui sont le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) et le Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*). En période internuptiale, sur 69 espèces observées, 3 sont vulnérables, il s'agit de l'Œdicnème criard, la Grande Aigrette (*Ardea alba*) et la Nette rousse (*Netta rufina*). Enfin, des suivis herpétologiques via des placettes, ainsi que des suivis entomologiques, selon des quadrats, sont également réalisés.

Œdicnème criard (CEN Normandie Seine)



Suivi ornithologique : Œdicnème criard (LPO Normandie)

Année	Nombre total de couples	Nombre de couples recensés		Nombre maximum d'individus
		Carrière	Périphérie	
2007	6	3	1	NA
2008	6	2	NA	24
2009	5	2	NA	23
2010	4-5	3	1	22
2011	6-7	3	2	26
2012	8-9	6	1	38
2014	11	7	NA	42
2015	10	7	NA	63
2016	7	5	1	32
2017	7	6	NA	35

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018





Suivi herpétologique (CEN Normandie Seine)							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	2006	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	■	■	■	■	■	■
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	■	■	■	■	■	■
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	■	■	■	■	■	■
<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	■	■	■	■	■	■
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	■	■	■	■	■	■
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	■	■	■	■	■	■
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	■	■	■	■	■	■
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	■	■	■	■	■	■

■ Présence ■ Absence ■ NA

Suivis herpétologiques (CEN Normandie Seine)



Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Édicnème criard

Date de publication : décembre 2018




Suivi entomologique : odonates (CEN Normandie Seine)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	2006	2012	2013	2014	2016
<i>Aeshna mixta</i> Latreille	Aeschne mixte					
<i>Anax imperator</i> Leach	Anax empereur					
<i>Anax parthenope</i> Sélys	Anax napolitain					
<i>Calopteryx splendens</i> Harris	Calopteryx éclatant					
<i>Chalcolestes viridis</i> Vander Linden	Leste vert					
<i>Cordulegaster boltonii</i> Donovan	Cordulégastré annelé					
<i>Crocothemis erythrea</i> Brullé	Crocothème écarlate					
<i>Enallagma cyathigerum</i> Charpentier	Agrion porte coupe					
<i>Erythromma lindenii</i> Sélys	Naiade de Vander Linden					
<i>Erythromma viridulum</i> Charpentier	Naiade au corps vert					
<i>Gomphus pulchellus</i> Sélys	Gomphus joli					
<i>Ischnura elegans</i> Vander Linden	Agrion élégant					
<i>Lestes barbarus</i> Fabricius	Leste sauvage					
<i>Libellula depressa</i> L.	Libellule déprimée					
<i>Libellula quadrimaculata</i> L.	Libellule à quatre taches					
<i>Orthetrum cancellatum</i> L.	Orthétrum réticulé					
<i>Platycnemis pennipes</i> Pallas	Agrion à larges pattes					
<i>Sympetrum fonscolombii</i> Sélys	Sympétrum de Fonscolombe					
<i>Sympetrum meridionale</i> Sélys	Sympétrum méridional					
<i>Sympetrum sanguineum</i> Müller	Sympétrum sanguin					
<i>Sympetrum striolatum</i> Charpentier	Sympétrum strié					

Présence Absence

Agrion porte-coupe et Orthétrum réticulé (CEN Normandie Seine)



Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Édicnème criard

Date de publication : décembre 2018




Suivi entomologique : orthoptères (CEN Normandie Seine)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	2010	2015
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux		
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste		
<i>Chorthippus mollis</i>	Criquet des jachères		
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures		
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des Pins		
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré		
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères		
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre		
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée		
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		
<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée		
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Gomphocère tacheté		
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie		
<i>Oedipoda caerulescens</i>	Œdipode turquoise		
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène		
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun		
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée		
<i>Platycleis tessellata</i>	Decticelle carroyée		
<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières		
<i>Tetrix tenuicornis</i>	Tétrix des carrières		
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte		

■ Présence ■ Absence

Description

Animation

Les travaux sont annuellement approuvés par les parties-prenantes, les administrations locales et nationales, les associations locales, et les partenaires scientifiques. En effet, une commission locale de concertation et de suivi est réalisée chaque année avec les différents acteurs locaux concernés. Des matinées de chantiers nature ont également été organisées avec la participation du CEN Normandie Seine et la LPO Normandie deux jours par an pour réaliser la gestion des espèces exotiques envahissantes. Ces matinées s'adressent au grand public, et se poursuivent par une visite du site.

Partenaires du projet

- Techniques : Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Normandie Seine, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Normandie
- Scientifiques : CEN Normandie Seine, LPO Normandie

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018



Coût de l'opération et financements

Non disponible.

Calendrier de l'action			
1999	1999-2016	2007/2008/2010	2007-2016
Diagnostic écologique des pelouses et propositions d'aménagement par Écosphère	Suivi floristique des pelouses déplacées par Écosphère puis le CEN Normandie Seine	Déplacement des pelouses par Écosphère	Suivi de l'Œdicnème criard par la LPO Normandie

Date de fin du projet

Le transfert des pelouses s'est achevé en 2011, et le suivi se poursuit jusqu'à la fin de l'exploitation de la carrière en 2024.

Bilan général de l'action

L'objectif, fixé par l'étude d'impact et d'incidence Natura 2000 réalisée par le bureau d'études Écosphère en 2006, et par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, consistait à restaurer environ 5 ha de pelouses sableuses. Cette surface n'a pas pu être atteinte, et ce pour les raisons suivantes :

- Surestimation de la surface des pelouses à déplacer,
- Diminution de la surface de pelouses, due à la dégradation, par embroussaillage notamment, des habitats depuis l'étude d'incidence,
- Perte de substrat en vrac, car stocké trop longtemps, sur une épaisseur trop importante, et fortement colonisé par des espèces de friche,
- Problèmes techniques sur les pelouses embroussaillées, liés au système racinaire des ronciers qui était très dense, et qui n'a permis de récupérer que peu de substrat sableux.

Finalement, à l'issue des différentes phases de déplaquage et de replaquage menées en 2007, 2008 et 2010 :

- 17 250 m² de pelouses ont pu être reconstitués « soigneusement »,
- 15 825 m² de pelouses ont pu être reconstitués « en vrac ».

Cela représente une surface totale de 3,3 ha, contre les 5,1 ha prévus initialement.

Les pelouses déplacées se développent bien, et les espèces observées sont quasiment identiques à celles identifiées dans l'écosystème original. Les espèces patrimoniales et typiques des pelouses sableuses pionnières se maintiennent. Le problème persistant reste celui des espèces exotiques envahissantes. Néanmoins, les populations indigènes et le Sénéçon du Cap coexistent bien ensemble. Les suivis faunistiques et floristiques réalisés par la LPO Normandie et le CEN Normandie Seine ont donné lieu à une gestion de plus en plus axée sur la protection de la biodiversité. En particulier, le plan de réaménagement de la carrière a été remanié à deux reprises, en 2008 et en 2011, afin de favoriser les milieux pionniers liés à l'exploitation de la carrière. La partie Est de la carrière a donc évolué vers une alternance de milieux humides et pionniers, qui accueillent des oiseaux d'eau, des odonates et des amphibiens, le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué.

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018





Points forts du projet	Points faibles du projet
<ul style="list-style-type: none">• Réalisation du phasage en fonction des enjeux présents sur le site, avec notamment deux zones d'évitements et un phasage réfléchi en fonction des pelouses à déplacer et des zones réceptacles afin de réaliser les déplacements et replaquages de manière coordonnée.• Conservation du cortège floristique initial.• Adaptation et remaniement du plan de gestion afin d'améliorer le potentiel écologique des zones humides et des habitats peu végétalisés nouvellement créés.• Mise en place de partenariats avec des experts locaux, mais également avec les chasseurs et des riverains volontaires.	<ul style="list-style-type: none">• Fragilité des milieux déplacés liée à l'embroussaillage d'une part, et par l'envahissement par le Sénéçon du Cap d'autre part. C'est particulièrement le cas des pelouses déplacées « en vrac ». Il convient donc de les entretenir annuellement, par débroussaillage ou pâturage et par un arrachage manuel du Sénéçon du Cap. Cependant, l'arrachage des espèces envahissantes est une action relativement chronophage, et qui déstructure le sol, ce qui peut favoriser la colonisation d'autres plantes invasives, s'installant rapidement sur des terrains dégradés.

Améliorations - Conseils pour action similaire
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des travaux expérimentaux et préalables de déplacement des pelouses pour tester et valider le mode opératoire optimal à mettre en œuvre pour le déplacement des pelouses.• Réaliser des études édaphiques préalables approfondies, notamment concernant le milieu réceptacle qui doit être filtrant (donc non-argileux) pour accueillir les pelouses sableuses drainantes et garantir le succès de l'opération.• Étudier le déplacement des pelouses, en termes de transports (les itinéraires à suivre par les engins), et d'aménagement des plaques (la durée limitée entre le prélèvement et le dépôt des plaques).• Éviter de stocker les plaques déplacées « en vrac », car cela risque de dégrader la banque de graines et de favoriser l'enrichissement par des espèces envahissantes. Le stockage ne concerne pas les plaques déplacées avec soin, car elles sont prélevées et tout de suite replacées sur le milieu réceptacle.• Rester vigilant quant au stockage des plaques déplacées « en vrac » : si le stockage ne peut être évité, alors les plaques stockées ne doivent pas dépasser 50 cm d'épaisseur.• Mettre en place un suivi technique et naturaliste en amont, pendant et après l'opération, notamment pour surveiller la colonisation par des espèces envahissantes, et pour vérifier la bonne disposition des plaques déplacées.

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018





Perspectives

Poursuite du projet

Un plan d'action biodiversité (PAB) a été rédigé pour la carrière de Gaillon pour 2012 à 2017, puis renouvelé en 2018, et il sera réétudié chaque année. Il reprend l'ensemble des obligations réglementaires du site en termes de réaménagement et de conservation de la biodiversité, mais aussi toutes les recommandations issues du CEN Normandie Seine, de la LPO Normandie et de tout document de référence sur les milieux naturels présents sur la carrière. Ce plan d'action garantira un meilleur suivi des mesures de gestion de la biodiversité. Il s'inscrit dans la droite ligne de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Enfin, la poursuite des suivis entomologiques permettra de vérifier la présence d'espèces typiques des pelouses sèches pionnières.

Transposabilité de la démarche

Les pelouses sableuses sont des milieux très particuliers, notamment en termes de structure, car elles se délitent facilement. Pour reproduire ce projet, la végétation déplacée doit donc présenter un faible enracinement (couches superficielles fines, banques de graines, vivaces structurantes). Pour une végétation avec un enracinement plus important, il est nécessaire de prélever une couche plus épaisse. Dans ce cas, il faut réaliser de nouvelles phases expérimentales et revoir le protocole pour vérifier la faisabilité technique et le succès de l'opération.

Publications

Écosphère. (2007). Demande de renouvellement, de renonciation, d'extension et de modification des modalités d'exploitation et de remise en état de la carrière de Gaillon (27). Étude d'impact écologique et d'incidence Natura 2000. p. 183.

Delarue, E. & Verny, A. (2013). Indice de biodiversité à long-terme. Carrière de Gaillon (27). Lafarge Granulats Seine Nord/Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Normandie Seine/Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) Normandie. p. 74.

Verny, A. (2014). Plan de gestion 2015-2019. Carrière Lafarge. Commune de Gaillon (27). Lafarge Granulats Seine Nord/Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Normandie Seine. p. 151.

Verny, A. (2015). Notice de gestion n°8. Mise en œuvre du plan de gestion. Carrière de Gaillon. Lafarge Granulats Seine Nord/Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Normandie Seine. p. 10.

Simon, A. & Verny, A. (2015). Suivis scientifiques. Carrière de Gaillon (27). Lafarge Granulats Seine Nord/Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Normandie Seine. p. 63.

Verny, A. (2016). Suivis scientifiques. Carrière de Gaillon (27). Lafarge Granulats Seine Nord/Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Normandie Seine. p. 43.

Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) Normandie. (2017). Suivi de la population d'Œdicnème criard de la Carrière Lafarge de Gaillon (27) et de ses abords. Lafarge Granulats Seine Nord/LPO Normandie. p. 12.

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018





Fiche réalisée par l'UNPG, avec la participation de LafargeHolcim France, le CEN Normandie Seine et la LPO Normandie



UNION NATIONALE DES
PRODUCTEURS DE GRANULATS



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
NORMANDIE

Transfert de pelouses sèches remarquables pour le maintien de l'Œdicnème criard

Date de publication : décembre 2018

